

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-130
Séance du 26 juin 2024

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue Jacques Prévert

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad **ABADLI** procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain **HILLE** procuration à A.OUATIZERGA, Marilynne **FOURNIER** procuration à C.MUCCIO, Claude **ROUX** procuration à J-Y CHAPELET, Pascale **BORDES** procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine **HERBET**

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue Jacques Prévert

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants,

Considérant que la Rue Jacques Prévert est une voie privée ouverte à la circulation publique, située dans un ensemble d'habitations et qui permet le lien entre la voie publique Rue de Capite et la voie ouverte à la circulation publique Rue Victor-Hugo,

Considérant qu'au vu du nombre important de propriétaires, la mise en œuvre d'une cession amiable apparait compromise,

Considérant qu'au vu du nombre important de propriétaires, la mise en œuvre d'une cession amiable apparait compromise,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Rue Jacques Prévert » cadastrée BD 309, BD 400 et BD 402, d'une superficie de 824 m² et d'une longueur de 112 m,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique conjointe dont les modalités seront précisées par voie de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire


Jean-Yves CHAPELET

